Fondation Jean Jaurès

Société

LES FEMMES DANS LA VILLE : LA SITUATION EN EURO-MÉDITERRANÉE

Ghislaine Toutain, Amandine Clavaud

30/09/2016

Quels droits pour les femmes en Euro-Méditerranée, et en particulier dans les villes? Si la problématique du genre est relativement nouvelle dans la mise en place des politiques publiques, la question de la place des femmes dans l'espace public émerge progressivement et conduit à repenser la ville dans son ensemble. Ghislaine Toutain et Amandine Clavaud reviennent sur le travail de réflexion initié à Lisbonne, en présence d'expert-e-s, de responsables politiques et des représentant-e-s d'associations féministes françaises, portugaises et italiennes.

Dans le cadre de son partenariat avec la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF), présidée par Françoise Morvan, la Fondation Jean-Jaurès a participé à la première réunion des coordinations européennes membres du Lobby européen des femmes (LEF) sur les thèmes « Les femmes et l'Euro-Méditerranée » et « Genre et ville », qui s'est tenue à Lisbonne les 29 et 30 septembre 2016. Cette réunion faisait suite à la dernière assemblée générale du Lobby européen des femmes (LEF), le 4 juin 2016, qui a décidé la mise en place d'un groupe de travail des coordinations des pays de l'Europe du Sud sur la question des femmes dans la société euro-méditerranéenne. Cette réunion était organisée par la coordination portugaise du Lobby européen des femmes (LEF) à Lisbonne.

Le rôle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en matière de droits des femmes

Au cours de cette première journée, introduite par Teresa Fragoso, présidente de la commission portugaise pour la citoyenneté et l'égalité femmes/hommes, il s'agissait de faire le point sur la situation des femmes dans la société euro-méditerranéenne par les coordinations présentes (France, Portugal et Italie). Ces dernières avaient, par ailleurs, pour objectif d'identifier les coordinations européennes les plus concernées par le projet et rédiger un manifeste définissant les grandes lignes de l'action à conduire pour « renforcer le rôle des femmes dans la société »,

thème abordé par la troisième conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui s'est tenue à Paris en 2013.

Court rappel historique

Nathalie Pilhes, secrétaire générale française de la délégation interministérielle de l'UpM, a rappelé les grandes lignes du projet de l'Union pour la Méditerranée. Ce projet trouve ses racines dans le « Processus de Barcelone », adopté en novembre 1995. Sous l'impulsion de Jacques Delors et de Felipe Gonzalez, les pays de l'Union européenne et ceux de la rive sud de la Méditerranée ont lancé un ambitieux projet de partenariat euro-méditerranéen fondé sur la coopération économique, les échanges culturels, la paix et la stabilité politique. Une seule référence est faite aux femmes dans la déclaration finale reconnaissant « le rôle clé des femmes dans le développement » et engageant les États signataires « à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois ». L'association Femmes Forum Méditerranée, créée en 1993 par Esther Fouchier, où toutes les nationalités de la Méditerranée étaient représentées, s'est appuyée sur cette déclaration pour mener de nombreux projets, notamment avec les Algériennes et les Marocaines.

Il faut cependant attendre novembre 2006, lors de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne qui s'est tenue à Istanbul autour du thème « Renforcer le rôle des femmes dans la société », pour que les fondements de cette politique soient enfin définis. Les ministres et représentants des quarante-trois pays membres de l'UpM y ont décidé des mesures concrètes, notamment en vue de renforcer le rôle des femmes dans les sphères politique, civile, sociale, économique et culturelle, ainsi qu'en matière de lutte contre les discriminations. Les ministres ont également défini les prochaines étapes avec un plan de travail quinquennal et un mécanisme de suivi. Le processus d'Istanbul est le premier processus régional intergouvernemental de consultation et de dialogue sur les droits des femmes. Il s'agit d'un outil régional unique de promotion de l'égalité femmes-hommes, au sens où il est conçu et négocié par tous les pays participants et non imposé par l'Union européenne. Par ailleurs, il reconnaît – dans ses principes du moins – le rôle de la société civile et a donné lieu à un travail important de rapports et de documentation de la part de la Commission européenne, des pays et de différents réseaux de la société civile.

Entretemps, le bilan mitigé du processus de Barcelone a fait émerger en 2005 l'idée d'une « communauté euro-méditerranéenne ». En 2007, le président de la République d'alors, Nicolas Sarkozy, lance le projet « d'Union méditerranéenne ». Après quelques vicissitudes, en 2008, un accord se dégage pour que l'Union pour la Méditerranée complète le processus de Barcelone qui

regroupe quarante-trois États lors d'un premier sommet, le 13 juillet 2008, à Paris. L'UpM a trois priorités : l'emploi des jeunes, le développement durable et l'autonomisation des femmes.

Dans la foulée de la nouvelle l'UpM, une première conférence ministérielle est organisée à Marrakech en novembre 2009. Consacrée au renforcement du rôle des femmes dans la société, elle lance l'idée de la création d'une Fondation des femmes pour la Méditerranée. Cette Fondation existait déjà : lancée officiellement le 14 juin 2011 à Paris à l'Institut du Monde arabe (IMA), elle avait tenu un colloque d'universitaires et de scientifiques à Paris en décembre 2011. Mise en liquidation judiciaire en février 2012, la Fondation est relancée en 2013 par l'Union pour la Méditerranée qui rassemble les 28 États membres de l'Union européenne et 15 pays partenaires méditerranéens et sera porté par le Forum Femmes Méditerranée. Créée le 6 septembre 2013 à Barcelone avec pour objectif « de promouvoir l'émancipation et l'autonomie des femmes et de renforcer leur rôle dans la région euro-méditerranéenne », elle se structure comme un « réseau de réseaux » qui fédère l'ensemble des actrices et acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'espace euro-méditerranéen afin de faire progresser la lutte commune pour l'égalité des droits des femmes et des hommes à participer à la vie politique, économique, civile et sociale, d'éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination envers les femmes et les filles et de favoriser le changement d'attitude et de comportement pour l'égalité des sexes. La Fondation fédère, soutient et diffuse l'ensemble des savoirs, des compétences et des projets concernant l'égalité. Elle se caractérise par son ancrage local et s'appuie sur l'expertise des acteurs locaux et de terrain.

Elle était présente lors de la troisième conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société qui s'est tenue à Paris le 12 septembre 2013. Un premier rapport de suivi (conformément aux engagements pris par les États) de la Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée des conférences ministérielles s'est tenu à Lisbonne en octobre 2015. En effet, les ministres des différents pays membres de l'UpM ont instauré la mise en œuvre de mécanismes pour le suivi des engagements des États en matière de droits civils, économiques et le respect des droits des femmes, notamment la lutte contre les violences. Différents groupes de travail sur les droits des femmes ont été mis en place : stéréotypes, violences, leadership, économie. Les acteurs de la société civile tels que la Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée participent à la vérification de ce mécanisme de suivi. Ana Sofia Fernandes, membre portugaise du conseil d'administration du LEF et présidente de la Coordination du LEF au Portugal, a évoqué le rôle de la coordination portugaise et son action dans le processus de suivi des engagements ministériels sur l'égalité femmes/hommes de l'UpM. Pour ce premier rapport, douze pays ont été choisis parmi les quarante-trois de l'espace euro-méditerranéen : l'Algérie, l'Égypte, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Portugal, la Tunisie et la Turquie. Le rapport concerne trois thèmes principaux: la participation des femmes à la vie économique, professionnelle et sociale; la

participation des femmes à la vie politique et les violences envers les femmes. Il met en lumière les principaux freins à l'émancipation des femmes, notamment la montée des fondamentalismes religieux et la crise économique dont les femmes sont les premières victimes.

Vers le lancement d'un processus de coordination du LEF au niveau européen

À la suite de ce premier rapport, la FFEM a organisé de nombreuses manifestations dans les pays du Sud pour combattre la violence faites aux femmes et les encourager à participer à la vie politique de leur pays. Elle a renforcé son rôle de « réseau des réseaux » pour rassembler des acteurs sur le terrain souvent dispersés et qui ne travaillent pas ensemble (associations, universités et chercheurs, entreprises, ministères, etc.). La rencontre de Lisbonne a ainsi permis de mieux connaître l'action de cette fondation. Nathalie Pilhes a émis le souhait que le réseau du LEF, présent partout en Europe, joue le même rôle pour les pays du Nord de la Méditerranée que la FFEM pour le Sud. Elle a suggéré que le LEF négocie un financement avec la Commission européenne pour un projet sur trois ans.

La présidente de la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF), Françoise Morvan, a rappelé sa volonté de travailler au rapprochement des femmes de la zone méditerranéenne et de promouvoir les droits des femmes dans des sociétés encore trop patriarcales et soumises à l'influence grandissante des extrémismes religieux particulièrement actifs dans cette région du monde. La Fondation Jean-Jaurès qui, depuis sa création en 1992, fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un domaine privilégié de son action a assuré les participantes de son soutien pour leur action, comme elle le fait depuis longtemps. La Fondation a d'ailleurs été partenaire en octobre 2015 d'un séminaire, co-organisé par le Parti socialiste et l'Internationale socialiste Femmes, consacré aux femmes réfugiées qui ont fui leur pays dans la zone euro-méditerranée. À ses yeux, il est indispensable de soutenir les initiatives de terrain laïques (en expliquant cette notion peu comprise au niveau international) et universalistes.

Pour conclure l'analyse de ce premier thème, les coordinations nationales du LEF française, italienne et portugaise ainsi que des associations membres de la plateforme portugaise pour les droits des femmes ont rédigé le « Manifeste de Lisbonne » qui atteste de la volonté des coordinations signataires d'enclencher une dynamique avec toutes les coordinations du LEF qui le voudront de « travailler ensemble pour la mise en œuvre des projets et des actions communes pour garantir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, politique, civile, sociale et culturelle », en partenariat avec la Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée.

Genre et ville : à quand la ville pour tous ?

Le deuxième thème abordé à Lisbonne a porté sur la question de la place des femmes dans la ville. Il s'agissait de poursuivre le travail initié à Paris par la CLEF en 2014 et 2015 avec la coordination allemande consistant à faire le tour d'Europe des bonnes pratiques en matière d'accès et d'occupation de l'espace public urbain par les femmes en s'appuyant sur l'expertise de « Genre et Ville », plateforme de réflexion et d'action sur identités et territorialités, présidée par Chris Blache. En juin 2015, la Fondation Jean-Jaurès avait participé à une réunion organisée par la CLEF sur ce thème relativement nouveau, qu'elle souhaite pouvoir approfondir avec ses partenaires habituels. C'est la raison pour laquelle la Fondation Jean-Jaurès a souhaité poursuivre cette réflexion à Lisbonne et participer au séminaire consacré aux expériences pilotes et au recueil de bonnes pratiques pour l'égalité des femmes dans les villes et les territoires.

Une préoccupation qui prend de l'ampleur

La problématique de la ville, et de l'espace urbain de façon plus générale, a fait relativement récemment l'objet d'études sociologiques, politiques, voire philosophiques. C'est *Le droit à la ville*, l'ouvrage que Henri Lefebvre publie deux mois avant mai 1968 qui provoque, comme l'explique Laurence Costes, « une prise de conscience, dans l'histoire des idées, de la perception de la ville comme enjeu de société ». Il y développe en effet une vision anticipatrice par rapport à la façon actuelle de « penser la ville et l'espace urbain » que les habitants doivent s'approprier de même qu'ils doivent participer à la vie de la cité. Pour le philosophe, le « droit à la ville » doit figurer parmi les droits de l'homme (et de la femme, cf. *infra*) et du citoyen « devant permettre l'avènement d'une société urbaine qui mérite le nom de « civilisation » au lieu d'en être la négation ».

Depuis ce livre prémonitoire, qui a lancé la réflexion sur « quelle ville voulons-nous ? », de nombreux géographes, architectes, responsables politiques et sociologues se sont emparé de ce thème en France, en Europe et aux États-Unis. Toutefois, ce n'est que plus récemment encore que des études ont analysé la façon dont les femmes vivent la ville. La prise en compte de la dimension « genre » dans la réflexion sur la ville et l'aménagement de l'espace urbain est d'autant plus importante que, comme le note un rapport de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), « le bond démographique que connaît le monde depuis plus d'un siècle [...] a abouti au développement considérable des villes. Nous ne devons pas perdre de vue que, si près de la moitié de la population mondiale est d'ores et déjà citadine, selon les Nations unies, c'est environ 70% de cette population qui vivra dans les villes ou les régions urbaines à l'horizon 2050 ». Il faut donc veiller à ce que, dans les décisions à adopter pour s'adapter à ces mutations comme dans les espaces urbains déjà existants, les femmes prennent leur part à parité

avec les hommes et à tous les niveaux de décision au sein des collectivités locales, régionales ou nationales pour apporter leur vision et leurs solutions.

Cette approche est d'autant plus importante que de récentes analyses révèlent que si les femmes ne sont pas absentes de la ville, elles n'y flânent guère en raison des tâches domestiques qui les attendent mais surtout parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité, redoutant d'être harcelées, suivies, agressées, menacées. D'autres études, comme celles du géographe Yves Raibaud, révèlent aussi que si les femmes ne flânent pas en ville, c'est aussi parce que la ville n'est pas conçue pour elles. Le géographe explique que la ville est faite « pour les garçons », « usagers majoritaires de la ville » et des activités de loisirs proposées par les municipalités (les filles décrochant dès la classe de sixième), les espaces urbains étant le plus souvent construits pour et par des hommes. Dès lors, les hommes et les femmes vivent la ville différemment, terrain de jeu et de sociabilité pour les uns, milieu hostile pour les autres. La vulnérabilité des femmes dans l'espace public urbain démontre l'inexistence de l'égalité des chances en matière de droit à la ville.

C'est la raison pour laquelle en France et en Europe, des associations féministes se sont saisies du sujet et conduisent des actions pour démasquer les stéréotypes, ce qui les a créés et ce qui les perpétue « en imaginant de nouveaux modes d'interaction, d'ouvrir, de transformer les rapports de genre dans les territoires».

De nombreuses expériences sont conduites depuis quelques années dans ce sens. Ainsi, par exemple, un rapport de l'expérimentation nationale des marches exploratoires intitulé « Quand les femmes changent la ville » a été remis, par France Médiation, le 20 septembre 2016 à la ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol, et au ministre de la Ville, Patrick Kanner. Inventées au Canada et organisées déjà dans douze communes en France, ces marches exploratoires de femmes visent à leur permettre de se réapproprier en groupe des lieux qu'elles préfèrent éviter par sécurité lorsqu'elles sont seules et à développer leur participation à la vie collective en dialoguant avec les institutions locales. Elles permettent aussi d'avancer des propositions concrètes pour améliorer l'environnement urbain. Dans le même objectif, de nombreux collectifs se sont formés ces dernières années pour déraciner les peurs, en érigeant par exemple des « zones sans relous » ou en organisant des manifestations pour se réapproprier la rue. D'autres, comme les membres du collectif Place aux femmes, à Aubervilliers, dirigent des opérations pour « occuper l'espace » des cafés. Et elles remettent aux plus accueillants un autocollant jaune portant leur label: « Ici, les femmes se sentent chez elles aussi ».

On mesure l'ampleur de cette question, l'intérêt qu'elle présente pour l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes et l'importance des échanges d'expériences et de

bonnes pratiques.

Une ville pour tous

Le séminaire « Femmes, villes et territoires » a été ouvert par la secrétaire d'État portugaise pour la citoyenneté et l'égalité Catarina Marcelino représentant le ministre adjoint au Premier ministre Eduardo Cabrita, la vice-directrice portugaise de la direction générale du territoire Cristina Cavaco et Ana Sofia Fernandes, membre du conseil d'administration du LEF pour le Portugal. Toutes ont mis en avant l'approche intersectionnelle à adopter dans l'ensemble des politiques publiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes, développement économique et développement durable.

Chris Blache, présidente de Genre et Ville, a présenté les travaux de son association qui tente de répondre à cette question majeure : « en changeant nos territoires, changeons-nous nous-mêmes ? ». Ces travaux relèvent à la fois d'une activité de recherche sur la façon dont les espaces publics et privés sont construits, se vivent et s'organisent et d'une action sur le terrain pour tester de nouveaux types d'aménagement et d'organisation. L'aménagement et l'occupation de l'espace concernent tout le monde. Or la dimension du genre a été jusque-là exclue dans les schémas d'aménagement du territoire. Ainsi, a expliqué Chris Blache, Genre et Ville a récemment co-construit avec la ville de Paris le guide référentiel des bonnes pratiques égalitaire. Genre et Ville a également élaboré pour la ville de Villiers-le-Bel, dans le cadre d'un projet qui sera modélisé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), un cahier des charges « Logement » et un cahier des charges « Espaces publics » à destination des urbanistes et des directions de projets urbains dans lequel l'association analyse comment et pourquoi le développement d'espaces communs, la redistribution des espaces et la mutualisation sont des éléments incontournables vers l'égalité et des formes de résilience. Un *benchmark* international a été réalisé, alimenté notamment par le réseau du LEF, à travers les rencontres organisées à Paris avec la coordination allemande et à Lisbonne avec les coordinations italiennes et portugaises.

Pour Chris Blache, les hommes occupent l'espace que les femmes traversent car elles sont occupées par diverses tâches. Par exemple, les bancs ou encore les skate parcs sont davantage utilisés par les hommes. En outre, on appréhende souvent la problématique du genre dans la ville uniquement sous l'angle de la sécurité. L'objectif de Genre et Ville est de repenser la ville pour construire des espaces à usage multiple (balades, activités sportives, jardins, pique-niques) et non unique et ainsi permettre à tous de bénéficier de l'espace public.

Margaria Queiros devait, de son côté, présenter l'application GENMOB (Genre et mobilité), un outil permettant le *reporting* grâce à la géolocalisation, dans le but de renforcer les services, pour tous mais en particulier pour les femmes. Comme elle l'a rappelé, l'espace public est généralement

considéré comme neutre, et est conçu *a priori* aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Mais cet espace doit être « déneutralisé ». L'application GENMOB a permis de mieux comprendre les déplacements par jour : jusqu'en 2012, il n'y avait pas d'études sur la mobilité et l'usage du temps au Portugal. La conclusion de cette étude indique que les femmes font plus de trajets plus courts et plus nombreux que les hommes pour des activités familiales et sociales, en transport en commun et à pied (2h05 contre 30 minutes pour les hommes).

Filipa Roseta, architecte, a présenté le projet de création du Musée des femmes à Lisbonne dont elle est en charge et est revenue sur la place des femmes dans le milieu de l'architecture, trop souvent méconnues. À l'instar des musées sur les femmes – trop longtemps oubliées et dépouillées de leurs réalisations et de leurs réussites –, en Europe et aux États-Unis, l'objectif du projet d'architecture à Lisbonne est de rendre visible ce qui ne l'est pas.

L'atelier animé par Chris Blache a permis d'établir un échange d'expériences sur nos façons d'investir l'espace public et la ville : flâner (ou non), être visible (ou pas), se sentir en sécurité (ou pas), participer à la prise de décision dans l'aménagement du quartier, etc.

La conclusion de ces deux journées de travaux est revenue à João Paiva qui a communiqué le message de la présidente de la Commission portugaise pour la citoyenneté et l'égalité entre les femmes et les hommes. Les trois coordinations présentes se sont engagées à développer cette dynamique en souhaitant la plus large participation possible des autres coordinations du LEF, à travers la signature du Manifeste de Lisbonne. Un prochain rendez-vous a été pris pour poursuivre ce travail de réflexion et d'échanges à Naples, Athènes, Marseille et Barcelone en 2017 et 2018. La Fondation Jean-Jaurès sera présente, tant l'enjeu pour la réalisation de l'égalité entre les sexes se situe aussi au niveau de la ville et de l'espace urbain, qu'Henri Lefebvre souhaitait voir appropriés par la classe ouvrière capable, selon lui, « d'initiatives révolutionnaires ». Les femmes peuvent-elles jouer aujourd'hui ce rôle pour faire du droit à la ville un droit universel ?